

PRÉSIDENTE
Le pôle communication

Paris, le 22 octobre 2019

COMMUNIQUÉ

Le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, salue l'engagement pris cette nuit par le gouvernement d'augmenter sa subvention à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) d'un montant de 4,5 millions d'euros par an.

Cette subvention permet de porter à 10,7 millions d'euros le montant de la subvention annuelle allouée par l'Etat à la SNSM. Par ailleurs, lors de cette première partie de l'examen du Projet de Loi de Finance (PLF) pour 2020, les services de Bercy prévoient que le droit de passeport applicable aux grands navires de plaisance et le droit de francisation et de navigation apporteront une contribution supplémentaire de l'ordre de 0,9 millions d'euros.

Au final, le financement de la SNSM progresse de 7,1 à 11,6 millions d'euros à l'issue de ce PLF.

Le Président de l'Assemblée nationale rappelle l'engagement constant du Président de la République et les efforts déjà engagés par le gouvernement pour augmenter la dotation de l'Etat. Par ailleurs, il souligne la qualité des échanges avec le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin qui a permis d'aboutir à une solution efficace. Richard Ferrand confirme son attachement indéfectible et personnel à la SNSM qui œuvre pour la sécurité de tous au large de nos côtes et a payé récemment un lourd tribut lors du sauvetage d'un bateau de pêche en juin dernier.

CONTACT PRESSE :

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

presse.presidence@assemblee-nationale.fr